

Droits à l'égalité

Mes collègues du parti ministériel se sont donné beaucoup de mal pour nous faire savoir ce qui se passait dans d'autres pays du monde, qui avait quoi, dans quelle proportion. Je pourrais vous citer toutes ces mesures, ces nombres, ces chiffres, mais ce n'est pas ce qui retient mon attention quand je songe aux droits des femmes et à l'égalité d'accès aux emplois. Le parti libéral approuve les recommandations du rapport sur la participation des femmes à toutes les professions des Forces armées canadiennes. Mon parti juge que la discrimination sexuelle dans les Forces armées est inacceptable.

Lors des délibérations du comité, ceux qui s'opposent à la participation des femmes nous ont parlé de la possibilité de relations sociales et sexuelles hostiles. Ces arguments, qui font beaucoup penser aux raisons qu'on invoquait autrefois pour garder les femmes hors de la population active, ne sont pas plus valables maintenant qu'à ce moment-là. Il faut une bonne description d'emploi établie par des chefs impartiaux qui comprennent l'évolution des Forces armées dans la société actuelle.

Je trouve étonnant que les arguments sur la limitation du rôle des femmes au combat émanent de l'idée que c'est un travail d'homme. C'est précisément le genre d'idée que notre charte est censée faire disparaître.

Nous sommes sidérés par les arguments invoqués pour justifier une discrimination basée sur le sexe dans les Forces armées. On prétend notamment que l'ennemi risque de juger qu'une force mixte est moins compétente, ce qui est complètement hypothétique et inintéressant.

Il est absurde de parler des problèmes que les commandants, les généraux et les hauts gradés de l'armée ont ou risquent d'avoir, à cause d'un rendement inégal. Dans ce cas, c'est qu'ils sont mauvais gestionnaires ou qu'ils ne se rendent pas compte que les militaires de sexe masculin ont eux aussi un rendement inégal et insuffisant. C'est un argument fallacieux et spécieux. Aucun des arguments qui ont été invoqués n'est étayé par des preuves; ils semblent venir d'un préjugé à l'égard des femmes et non d'un désir de maintenir le statu quo. Ce n'est pas raisonnable.

Fait surprenant, les limites imposées au rôle des femmes au combat sont censées être basées sur des préjugés sociaux et culturels voulant que le combat soit strictement un travail d'homme, comme je l'ai dit. Ce sont de tels modes de pensée que notre charte, et surtout l'article 28, sont censés faire disparaître. Si l'acceptation culturelle est la condition absolue de la mise en application d'un droit, les droits n'existent qu'en fonction du bon plaisir de la majorité. Ce n'est pas ce que voulaient les lois de ce pays. Dans d'autres pays, les femmes vont au combat, et elles ont prouvé qu'elles étaient capables de faire le travail.

Je tiens à signaler qu'en refusant de donner aux femmes le droit de combattre, on leur refuse l'accès à des emplois, une formation et une instruction intéressantes et on les empêche d'avoir de l'avancement dans les Forces armées, ce qui est absolument inadmissible; on leur refuse le droit de protéger leur pays, en leur qualité de citoyennes.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je dois dire que je suis surpris et contrarié de certaines des observations des conservateurs lors de ce débat, du fait surtout que le libellé de la motion de mon collègue de Burnaby reprend strictement la recommandation adoptée à l'unanimité par le sous-comité sur les droits à

l'égalité, composé de cinq conservateurs, un libéral et un néo-démocrate.

Je voudrais attirer votre attention sur la regrettable réponse du gouvernement qui dit qu'il fera en sorte que les femmes soient en mesure de poser leur candidature à tous les métiers et toutes les fonctions. Il a entrepris de poursuivre énergiquement cette politique, mais voilà que vient la décision de le faire d'une façon qui tienne compte de la nécessité pour les Forces armées d'être opérationnellement efficaces, dans l'intérêt de la sécurité nationale.

On s'est excusé des politiques actuelles des Forces armées qui sont en conflit avec la Charte des droits, alors qu'aucune loi ni aucune demande aux tribunaux n'autorise d'exception. Nous avons entendu ces excuses de la part de députés de la majorité, mais je dis qu'elles ne tiennent pas.

Je ne suis pas sûr que j'encouragerais ma fille à postuler un poste de combat dans les Forces armées du Canada si elle voulait devenir militaire. Ce n'est pas de cela que nous parlons. Nous nous demandons si les femmes doivent être considérées en tant que groupe, au sujet duquel on peut avoir des vues stéréotypées et des idées préconçues sur le rôle dans l'armée, ou si elles doivent être considérées individuellement.

Si une femme n'a pas la force nécessaire ou les autres qualités requises pour un métier donné ou une fonction particulière dans les Forces armées, elle ne devrait pas l'occuper. Personne ne prétend le contraire.

Nous prétendons qu'une femme qui veut acquérir les qualités requises ou exercer un métier quelconque ne devrait pas en être exclue quand ce métier est indirectement lié au combat, comme c'est le cas d'environ 30,000 emplois dans les Forces armées canadiennes à l'heure actuelle. Si une femme veut accepter un poste qui pourrait l'appeler à participer au combat, elle devrait pouvoir le faire.

Depuis de nombreuses années, des militaires formés au combat travaillent en temps de paix. Ils doivent être préparés à combattre car c'est là une partie de leur travail. Ils doivent manifester des qualités de chef, du courage et les qualités nécessaires qui leur permettront d'obtenir leur avancement à titre de combattants et de non combattants. Quand on refuse aux femmes l'accès à 70,000 postes dans nos Forces armées, c'est-à-dire 70 p. 100 de tous les postes et telle est la situation actuellement, l'égalité des droits est loin d'être respectée au sein des Forces armées canadiennes.

Si les femmes étaient traitées sur une base individuelle, il pourrait arriver qu'une femme particulièrement forte, solide, agressive et motivée décide peut-être de tenir le rôle de combattante. De même, un homme dans les Forces armées possédant peut-être d'autres caractéristiques pourrait vouloir devenir cuisinier, agent de personnel ou remplir un poste tout autre. A l'heure actuelle, les femmes remplissent 25 p. 100 des postes militaires auxquels elles peuvent se porter candidates. En somme, nous créons pour les femmes un ghetto d'emplois, car avant très longtemps, elles auront rempli tous les postes qui leur sont accessibles et ne pourront plus accroître leur participation dans les Forces armées.